

Présentation : par Pr. FILALI Fatma-Zohra
Présidente du comité scientifique du colloque
Argumentaire

Dans un ouvrage célèbre, datant de 1962, R. Dumont s'inquiétait « du mauvais départ » de l'Afrique après les indépendances. Cinquante ans plus tard, cette crainte est toujours d'actualité et peut, légitimement, être invoquée par ceux qui s'intéressent à l'actualité des peuples et Etats du continent. Le bilan établi à l'occasion du cinquantenaire des indépendances est, pour le moins, contrasté : les progrès côtoient les échecs alors que les avancées se conjuguent aux stagnations voire à des régressions certaines. Cette appréciation mi-figue mi-raisin s'agissant de l'analyse générale devient franchement problématique, s'agissant de la paix et de la sécurité.

En effet, après un demi-siècle d'exercice de la souveraineté, les africains semblent incapables de maîtriser ce volet de la vie en société. Or, sans paix, stabilité et sécurité, il est illusoire de songer au développement, à la démocratie et encore moins aux droits humains, de façon plus spécifique.

De ce point de vue, l'année 2011 riche en ingérences étrangères, Puissances et organisations internationales, pousse l'observateur à s'interroger :

1. Sur la nature de « la décolonisation » africaine et sur, à la fois, l'idée « d'indépendance » et sur sa pratique, pour de nombreux Etats sur le continent ;
2. Sur la pérennité et l'efficacité des organisations régionales africaines.

Ce questionnement est d'autant plus pertinent que l'Afrique n'est pas la seule aire à avoir connu la présence étrangère et l'occupation. D'autres

continents au même itinéraire historique ne connaissent plus des ingérences et des immixtions aussi directes dans leurs affaires. Pourtant, les dirigeants africains ont tenté à travers des cadres politiques et institutionnels de s'émanciper de la mainmise étrangère, notamment, en matière de paix et de sécurité. L'OUA, première organisation panafricaine, s'est penchée sur cette question dès sa fondation en 1963. Dans un monde bipolaire, avec des capacités politiques réduites et des moyens matériels dont des forces armées très modestes, elle a essayé de mettre en place un mécanisme de prévention et de règlement des crises dont l'efficacité fut, il est vrai, souvent mise à rude épreuve.

En 2000, pour répondre aux nouvelles normes internationales post-guerre froide, l'Afrique remplaça l'OUA par l'UA et lui donna les moyens de prendre en charge les questions sécuritaires, en créant le Conseil de Paix et de Sécurité, à qui elle délégua des pouvoirs très étendus pour prévenir et régler les crises et les conflits.

Au regard de l'actualité africaine récente, quelle évaluation peut-on faire de l'action, non seulement de l'organisation continentale et de son organe chargé de la paix et de la sécurité mais aussi des organisations sous régionales, très nombreuses dans les différentes aires géopolitiques africaines. Leur échec dans la prise en charge efficace du règlement des conflits qui

secouent le continent est-il dû à des problèmes et des dysfonctionnements internes propres à ces organisations ? Ou alors relève- il des divisions politiques interétatiques ? Doit-on l'imputer aux facteurs externes, en particulier, à la mondialisation et les nouvelles pratiques internationales qu'elle a induite ? ou bien peut-on l'expliquer par la combinaison des deux facteurs : la faiblesse des africains alimente les appétits d'ingérence et d'intervention des puissances sous couvert d'un droit humanitaire international en pleine recomposition ? Par ailleurs, peut- on analyser et apprécier de façon identique à l'aide des mêmes outils conceptuels et méthodologiques les différentes crises qui frappent de nombreux Etats en Afrique ou bien relèvent-elles de registres différenciés. Une réflexion sur cette thématique nous semble digne d'intérêt, même si la posture scientifique recommande la méfiance vis-à-vis des analyses à chaud qui peuvent paraître intéressantes car prenant appui sur l'actualité immédiate mais ne peuvent suffire. Les appréciations portées sur des événements trop récents peuvent s'avérer erronées voire dangereuses car s'inscrivant dans une position de suivisme des politiques et point de vue dominants ; une analyse académique rigoureuse permettra de dépasser cet écueil potentiel.

Trois axes sont proposés pour répondre aux interrogations et analyser la problématique.

- 1- Formes, causes et impacts des crises et des conflits armés sur le continent.
- 2- L'architecture sécuritaire de l'union africaine et celle des organisations sous régionales.
- 3- Le droit humanitaire international en formation et ses conséquences sur la souveraineté des Etats africains :
 - Droit ou devoir d'ingérence ?
 - Protection des populations civiles ou responsabilité de protéger (R2P) ?
 - Comment l'ONU peut aider le peuple à récupérer son droit à la liberté et à la démocratie ?